

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/23

Date de la convocation	28/02/2022
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 20	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Adoption d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage n° Moa/2021/005

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-23-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Le rapporteur rappelle l'opération d'aménagement des espaces publics comprenant des travaux d'éclairage public de la voie verte de la commune de PAULHAN, et précise que cette opération concerne deux maîtres d'ouvrage :

- La commune de PAULHAN pour les travaux d'aménagement de voirie
- Le syndicat Hérault Energies pour les travaux d'investissement sur le réseau éclairage public

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de chacun des parties dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte comprenant des travaux d'éclairage public sur la commune de PAULHAN.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'adopter la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage n° Moa/2021/005, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics comprenant des travaux d'éclairage public de la voie verte,
- De s'engager à inscrire au budget, en recettes et dépenses, la totalité des crédits nécessaires au financement de l'ouvrage.
- De l'autoriser à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier,

Oui l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage n° Moa/2021/005, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics comprenant des travaux d'éclairage public de la voie verte,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget, en recettes et dépenses, la totalité des crédits nécessaires au financement de l'ouvrage.
- **AUTORISE** à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-23-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022